Établissement secondaire de
Moudon-Lucens & environs
Avenue de Lucens 3b
Case postale
1510 Moudon
Tél. : 021 557 03 55

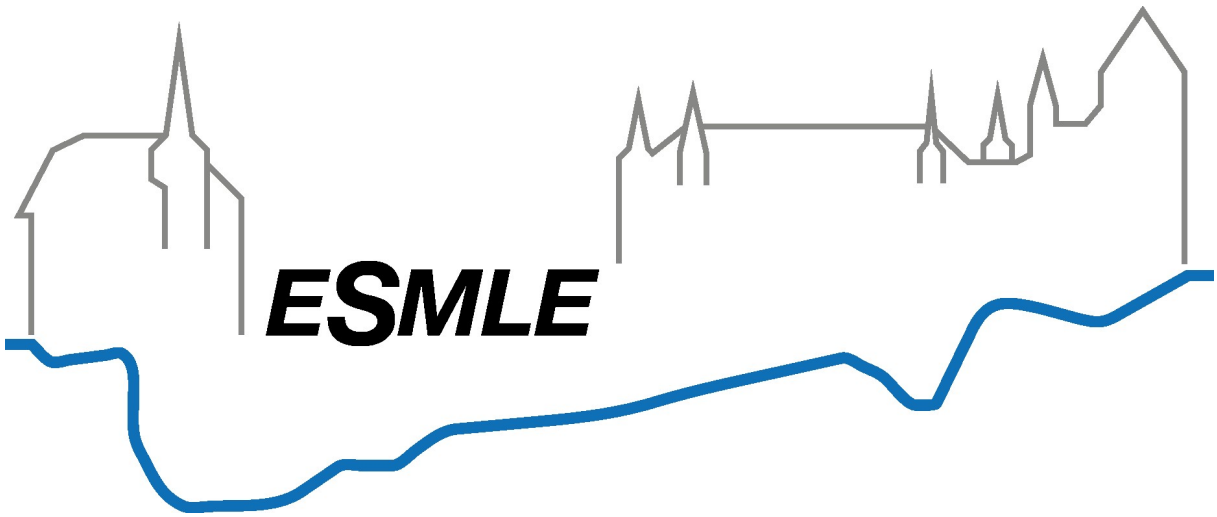
es.moudon-lucens@vd.ch

canton de vaud
DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Édition 2026

Mémento

de l'Établissement secondaire de Moudon-Lucens & environs



Ce que chacun doit

- savoir
- appliquer au quotidien

Index

A

Abonnement de transport 10
Absences 6
Accidents 7
Agenda de l'élève 6
AISMLE 5, 8, 10
Appuis 7
Arrêts 8
Assurances 7

B

Bibliothèque 7

C

Camps 6
Casiers individuels 9
Changement d'adresse 9
Congés 6
Conseil d'établissement 9
Contact 4

D

Dates importantes 11
Demandes de congé et absences 6
Dentiste 5
Devoirs surveillés 10
Droit à l'image 10

F

Fonctions particulières 5

G

Gymnastique 7

H

Horaire des classes secondaires 4
Horaires réception – téléphone 4

I

Infirmier scolaire 5, 7
Internet 9
Intervenants extérieurs 9

M

Maladies 7
Matériel de l'élève 6
Matériel privé 9
Médecin scolaire 5
Médiation scolaire 5, 7

O

Objet de valeur 9
Objets perdus 10
Orientation scolaire et professionnelle 5, 8

P

PPLS 5, 8
Présence dans les bâtiments 4

R

Réception 4
Règlement interne d'établissement 10
Restaurant scolaire 10
Retenues 8

S

Salle d'études 9
Sigles 11

V

Vacances scolaires 12
Voyages 6

Vous retrouvez toutes les informations de cette brochure sur notre site : www.esmle.ch

Bienvenue I mirëpritur Bienvenida Accoglienza Dobredojdovte Bem-vindo Dobrodoci Hosgeldiniz

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux d'accueillir votre enfant dans notre établissement ! Vous y serez également toujours les bienvenus.

Problèmes scolaires ? Discipline ? Règles sociales ou scolaires ? Questions importantes ? Demandes de congés ? Soucis concernant votre enfant ? Nous sommes à votre disposition !

Vous ne comprenez pas le français et un problème scolaire sérieux se présente ? Nous trouverons un traducteur auprès de l'association Appartenances qui permettra un dialogue constructif.

Albanais

Te dashur prinder,

Ne e presim me shume kenaqesi femijen tuaj ne shkollen tone. Edhe juve prinder jeni gjithashtu te mirepritur. Probleme me shkollen ? Disiplina ? Rregullat shoqerore et shkollore ? Pyetje te rendesishme ? Kerkesa per leje ? Shqetesime me femijen tuaj ? Ne jemi ne dispozicionin tuaj !

Ne qofte se nuk e kuptoni frengjishten dhe papritur keni ndonje problem te rendesishem me shkollen, ne do te gjejme nje perkthyes prane shoqates Appartenances, me qellim qe te kemi nje dialogue sa me konstructiv.

Espagnol

Estimados padres,

¡Estamos muy contentos de acoger a su hijo en nuestro establecimiento! Ustedes también son bienvenidos. ¿Dificuldades escolares o de disciplina? ¿Normas sociales o escolares? ¿Preguntas importantes? ¿Permiso para una ausencia? ¿Preocupaciones relativas a su hijo? ¡Estamos a su disposición!

¿No hablan francés y tienen un problema escolar bastante serio? Encontraremos un traductor en de la asociación "Appartenances" que nos permitirá establecer un diálogo constructivo.

Italien

Cari genitori,

Siamo molto felici di accogliere vostra figlia-vostro figlio nella nostra scuola. Sci sarete sempre i benvenuti. Problemi scolastici ? Disciplina ? Regole sociali o scolastiche ? Domande importanti ? Richieste di permessivacanze ? Preoccupazioni riguardanti il vostro figlo ? Siamo a vostra disposizione!

Non capite il francese e un problema serio si presenta ? Troveremo un traduttore presso l'associazione "Appartenances" che permetterà un dialogo costruttivo.

Macédonien

Pocituvani Roditeli,

So golemo zadovolstvo go ocekuveme vaseto dete vo naseto uciliste ! Vi isto taka ste sekogas dobredojdeni. Ucilisni problemi ? Disciplinski ? Pravila scijalni ili ucilisni ? Prasanja vazni ? Potrebaa za slobodni denovi ? Vaseto dete ve zagrizuva ? Nie sme na vase raspolagnje !

Vie ne go razbirate francskiot jazik, i vi se javuva seriozen ucilisen problemi ? Nie naogame soodveten jazicen preveduvac od asocijacijata Appartenances koj ke ni ovozwozi eden krostructiven dijalog.

Portugais

Caros Pais,

Nós estamos muito contentes de receber o vosso filho(a) no nosso estabelecimento. Vocês serão sempre os bem vindos. Problemas escolares? Disciplina ? Regras sociais e escolares ? Perguntas importantes ? Pedido de folga ? Em caso de problema com o vosso filho(a) ? Nós estamos a sua disposição !

Se você não compreender o françês, e encontra um problema escolar sério ? Nós encontraremos um tradutor junto à Associação "Appartenances" que permetira um diálogo constructivo.

Serbo-Croate

Postovani Roditelji,

Drago nam je sto vase dete pohada skolu kod nas i uvek ce te nam dobro doci. Ukoliko vase dete ima bilo koji problem ili poteskoce vezane za odredeni predmet ili za vladanje, ili ako treba da idsustvuje od skole, obratite nam se. Mi smo na vasem raspolaganju da bi vam pomogli.

Ako slucajno ne vladate dobro francuskim jezikom, nemojte se ustrucivati da nam se obratite : mi cemo naci prevodioca radi lakseg sporazumevanja.

Turc

Sayın Bay veya Bayan,

Biz okul bizim çocuk hoşgeldin senin için çok memnun! Sorunlarla aynı zamanda Okul her zaman beklerim.? Disiplin? Sosyal kurallar veya okul? Önemli konular? izin talepleri? Çocuğunuz hakkında endişeler?

Sen ve okul Fransız değil anlamak yapmak ciddi bir sorun ortaya çıkar? Biz NORs Derneği Appartenances ile çevirmen yapıcı bir diyalog izin bulmak

Horaires réception – téléphone

Horaires réception	
Lundi – mardi - vendredi	Matin 07h45 - 12h00, après-midi 13h30 – 16h00
Mercredi - jeudi	Matin 07h45 - 12h00, après-midi fermé

Permanence téléphonique	
Lundi au vendredi	Matin 07h15 - 11h30
	Après-midi 13h30 - 15h30, sauf mercredi

Contact



021 557 03 55



Établissement secondaire de
Moudon-Lucens & environs
Avenue de Lucens 3b
Case postale
1510 Moudon



es.moudon-lucens@vd.ch

Horaire des classes secondaires

Les bâtiments sont ouverts dès 7h30, les élèves doivent patienter au réfectoire en attendant le début des cours.
Les élèves ont leur pause de midi en période 5 et/ou en période 6.

07h30 – 08h10	*Période 0*
08h15 - 09h00	Période 1
09h05 - 09h50	Période 2
09h50 - 10h10	Pause
10h10 - 10h55	Période 3
11h00 - 11h45	Période 4
11h50 - 12h35	Période 5

12h50 - 13h35	Période 6
13h40 - 14h25	Période 7
14h30 - 15h15	Période 8
15h15 - 15h30	Pause
15h30 - 16h15	Période 9
16h20 – 17h00	*Période 10*

Présence dans les bâtiments

Les parents ne sont autorisés à entrer dans les bâtiments que pour se rendre au secrétariat ou s'ils ont rendez-vous avec un enseignant.

Fonctions particulières

Directeur	David Moullet		
Doyens	Nadine Aebischer, référente volée 9e Gaetan Lattion, référent volée 11e Kelly Maurat, référente volée 10e Tania Rietmann, référente classes ACC		
Secrétaires	Pauline Paccaud, secrétaire de direction Alice Moll		
Apprentie	Naomie Repond		
Médiatrices	Diane Martinet Rachel Ribet Laura Gonzalez		
Bibliothécaires	Romaine Ambord, responsable Romain Herren Diane Maillard		
Référent PSPS	Vacant		
Accueil des migrants	Eva Viña Fiaux		
Conseil des délégués	Alexis Kempfer Nathalie Fucci		
AISMLE	Vincent Bessard	Président du Comité directeur	
Conseil d'Etablissement	Christine Gonus	Présidente	
	M. Etienne Habegger Mme Ermanise Homawoo Mme Daniela Potenza Mme Monique Ungu	Délégués des parents d'élèves	
Service de santé	Pascal Coppey	Infirmier scolaire	021 557 03 35 079 159 07 53
	Marine Fassbind	Médecin scolaire	021 905 41 41
	Fatmire Jusufi Rue du Temple 10 1510 Moudon	Cabinet dentaire Carlsson	021 905 17 71
Service PPLS	Arnaud Levasseur Joëlle Bourgeois Cherpillod Carole Braillard Marie-Laure Guinard Amel Djama Annie Dizerens	Responsable régional Psychologue et responsable d'équipe Psychologue Logopédiste Logopédiste Psychomotricienne	021 557 95 59
Orientation professionnelle	Lena Durous Holenstein Avenue de Lucens 1, 1510 Moudon		079 868 74 94 021 557 18 00
Référent AMP	Valery Meystre		
Référent Développement durable	Barbara Vogel		
Concierges	Collège de l'Ochette	Felice Flaviano	021 557 03 80 079 448 47 24
	Ancien Collège de l'Ochette	Fitim Maxharraj	021 557 03 40 079 958 17 90
	Collège de la Grenette	Maria Quintana	021 905 24 63 079 617 59 88

Demandes de congé et absences

Un système informatisé nous permet de gérer les absences des élèves de façon extrêmement précise.

Les parents annoncent immédiatement toute absence au secrétariat dès 7h15. Ils remettent une excuse écrite au maître ou à la maîtresse de classe **au plus tard** le jour du retour en classe (**à disposition sur www.esmle.ch > Vie scolaire > Formulaires > Absence**).

Les absences pour maladie ou accident doivent être justifiées par une déclaration médicale lorsqu'elles excèdent une semaine.

La direction peut accorder des congés aux élèves selon les modalités suivantes :

Les demandes de congé sont rédigées par les parents au plus tard 14 jours avant le congé (**à disposition sur www.esmle.ch > Vie scolaire > Formulaires > Demande de congé** ou au secrétariat). Le motif du congé est clairement indiqué. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances. L'élève concerné remet sa demande de congé à sa maîtresse ou à son maître de classe qui lui indique la marche à suivre.

Les demandes de congé pour stages professionnels (autorisés en principe uniquement en 10e et 11e et maximum 5 jours par année sur temps scolaire pour les 10e et 10 jours pour les 11e) se font par le formulaire ad hoc disponible au secrétariat ou sur **www.esmle.ch > Vie scolaire > Vie de l'établissement > Orientation scolaire et professionnelle, stages en entreprise**

Les élèves au bénéfice d'un congé sont sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale quel que soit le motif du congé accordé.

Congés joker : cette possibilité est offerte aux familles aux conditions suivantes (suivre le QR-Code). **En principe, aucun congé joker ne sera accordé pour les deux semaines précédant les fins de semestre, ainsi que durant les activités spéciales organisées par l'établissement.**

Art.99 du Règlement d'application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) du 7 juin 2011

- *Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées. En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le directeur peut demander au médecin cantonal une vérification auprès du médecin signataire dudit certificat.*
- *Les enseignants signalent les absences non justifiées et les arrivées tardives des élèves à leurs parents puis, en cas de récidive, au directeur, qui transmet au préfet le rapport des absences non justifiées et des arrivées tardives, qu'elles soient imputables ou non aux parents.*

Décision 131 de la Cheffe du DFJC

- *Sur demande écrite et motivée des parents, un congé individuel ne peut être accordé qu'en présence de motifs impérieux attestés et/ou de circonstances tout à fait particulières, qui feraient apparaître un refus comme disproportionné.*
- *Les motifs qui relèvent de la convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle,…) ne justifient pas, sauf demande exceptionnelle dûment motivée, l'octroi d'un congé individuel.*

Décision 132 de la Cheffe du DFJC

- *Conformément à la loi, les stages sont organisés de préférence durant les vacances scolaires. Toutefois, en certaines circonstances et sur demande spécifique des représentants légaux, les stages peuvent être organisés sur temps scolaire notamment pour tenir compte de la disponibilité des entreprises. La direction de l'établissement scolaire statue sur la base des résultats scolaires et du projet professionnel de l'élève en respectant les indications suivantes :*
- *La durée d'un stage varie entre 1 et 5 jours.*
- *La durée totale des stages pris sur le temps scolaire ne doit pas excéder 5 jours pour les élèves de 10e année ou 10 jours pour les élèves de 11e année.*
- *Sur demande écrite et motivée des parents, le directeur peut autoriser des exceptions quant à la durée du stage.*

Agenda et matériel de l'élève

L'agenda de l'élève est un document officiel dont l'élève doit **toujours** être en possession lorsqu'il vient à l'école. À ce titre, l'agenda doit être tenu proprement et sans inscription inadéquate. Il doit être lu le plus souvent possible par les parents, même en cours de semaine. L'agenda est le moyen d'information principal entre l'école et la famille. **Il doit être signé chaque fin de semaine par les parents.**

Le remplacement du matériel scolaire détruit ou perdu est à la charge des parents.

Camps - voyages

Des camps de volée sont organisés pour toutes les classes de 9e et de 10e année. En 11e, un voyage d'études marquant la fin de la scolarité sera en principe organisé.

La décision 164 de la Cheffe du Département spécifie que la participation des élèves aux activités scolaires est obligatoire.

Appuis

Tout au long du cycle secondaire, des appuis peuvent être proposés aux élèves par décision du Conseil de direction, sur préavis des maîtres.

Gymnastique

Les élèves doivent disposer de deux paires de chaussures de sport (l'une pour les activités en salle et l'autre pour les activités organisées à l'extérieur).

La majorité de nos salles et terrains de sport sont équipés d'installations de douches. De telles installations sont préconisées par les autorités compétentes et la médecine sportive. En effet, lors de tout exercice sportif, la température corporelle augmente, la peau se couvre de sueur. Après l'effort, la douche est le meilleur moyen de régulariser la température du corps et la sudation ; de plus, elle permet, dans une certaine mesure, de prévenir les courbatures. Pour ces diverses raisons et lorsque les installations le permettent, la douche fait partie intégrante de la leçon.

Nous vous invitons donc vivement à encourager votre enfant à se soumettre à cette mesure d'hygiène élémentaire. De notre côté, nous prenons toutes précautions utiles pour que les élèves aient le temps nécessaire pour se doucher.

L'élève qui ne pourrait occasionnellement pas participer à une leçon de gymnastique devra présenter une excuse de ses parents au maître ou à la maîtresse de gymnastique au début de la leçon (via l'agenda). Il assistera à cette leçon et restera sous la surveillance du maître ou de la maîtresse de gymnastique**.** En aucun cas, il ne sera autorisé à faire ses devoirs, à préparer des tests ou à quitter le périmètre scolaire durant cette période d'enseignement.

L'élève qui est au bénéfice d'un certificat médical, pour une durée de 2 semaines ou plus, s'annonce au secrétariat pour les modalités particulières.

Bibliothèque

Les élèves peuvent emprunter gratuitement au moyen d'une carte (reçue durant les degrés primaires) des livres à la bibliothèque selon l'horaire d'ouverture affiché sur la porte.

Une séance d'information est mise sur pied à l'intention des élèves des classes de 9^{e} année en début d'année scolaire.

La bibliothèque est ouverte pendant la pause de midi, sous la responsabilité de l'AISMLE.

Infirmier scolaire

L'infirmier scolaire effectue au sein de l'établissement un travail de prévention et de promotion de la santé, en collaboration avec le médecin scolaire. Il offre un espace d'accueil, de soins, d'écoute, de soutien, de conseil, d'information et d'orientation pour les enfants / adolescents et leur famille.

Maladies et accidents

L'école n'est pas un lieu de soins. Elle ne peut apporter des prestations médicales aux élèves (sous réserve de la présence de l'infirmier scolaire). En principe, aucun médicament n'est distribué, y compris lors des camps et sorties diverses. En cas de problèmes, les parents sont immédiatement avertis et invités à venir chercher leur enfant.

En cas d'urgence ou si les parents ne peuvent venir chercher leur enfant, l'école se réserve le droit d'appeler un taxi ou l'ambulance et en informe les parents. Les frais occasionnés seront à la charge de la famille.

Si un accident survenu en milieu scolaire nécessite l'intervention d'un médecin, les parents sont tenus d'annoncer le cas à l'assurance de leur enfant.

Médiation scolaire

Dans le cadre des mesures de prévention et des conseils qui peuvent être prodigués aux élèves comme à leurs parents, les médiateurs sont en fonction dès la reprise des classes. Plusieurs séances d'information destinées à renseigner les nouveaux élèves sont mises sur pied.

Par ailleurs, un groupe d'enseignants « **E**n**S**e**M**b**LE !** » soutient l'équipe de médiation dans les situations d'intimidation (contact à l'adresse ***ensemble@vd.ch***).

Assurances

Tout élève doit être assuré car c'est sa propre caisse maladie et accident qui interviendra en cas de problèmes, y compris lors d'un camp à l'étranger.

Arrêts

Lorsque des heures d'arrêts sont infligées, elles doivent être considérées comme le reste de l'horaire de l'élève. Elles sont par conséquent obligatoires. L'établissement fixe le jour et l'heure des heures d'arrêts. Une étiquette est collée dans l'agenda et fait office de convocation. Les parents de l'élève sont responsables de sa présence aux heures d'arrêts. Les élèves se présentent avec leur agenda et de quoi écrire. En cas de non présentation de l'un ou l'autre de ces éléments, du temps supplémentaire devra être effectué dans le prolongement immédiat de la séance.

Toute absence injustifiée sera dénoncée à la Préfecture.

Retenues

Lorsque le travail effectué en classe par un élève et/ou que son attitude ne correspondent pas à l'attente de ses enseignants, ces derniers peuvent le garder en retenue à la fin de la journée, hors temps d'école, afin de rattraper ce qui n'a pas été fait en classe. Si tel cas devait se produire, les parents en sont immédiatement avertis par téléphone ou sms par l'enseignant.

Les familles pour lesquelles cela constituerait un réel problème sont invitées à le signaler à la direction par lettre motivée d'ici au **vendredi 21 août 2026**.

Des retenues peuvent également être différées dans le temps en dehors de l'horaire régulier de l'élève. Dans ce cas, les parents en sont informés par le biais de l'agenda.

Les retenues doivent être considérées comme le reste de l'horaire de l'élève. Elles sont par conséquent obligatoires. Toute absence injustifiée sera dénoncée à la Préfecture.

PPLS : Psychologie, Logopédie et Psychomotricité en milieu scolaire

Des psychologues, logopédistes et une psychomotricienne travaillent dans notre établissement.

Ces spécialistes sont au service des élèves et de leurs parents. Leur intervention est gratuite. Les coordonnées des PPLS peuvent être obtenues au secrétariat des PPLS en appelant le 021.557.95.59.

Orientation scolaire et professionnelle

Deux conseillères en orientation scolaire et professionnelle sont à disposition des parents et des élèves de la 9ème à la 11ème année, y compris pour les classes d'accueil.

> Informations complémentaires sur le site : www.vd.ch/orientation ou au ☏ 021.557.18.00

AISMLE

L'Association Intercommunale Scolaire de Moudon, Lucens et Environs regroupe 10 communes : Bussy-sur-Moudon, Chavannes-sur-Moudon, Curtilles, Dompierre, Hermenches, Lovatens, Lucens (villages de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Curtilles, Forel-sur-Lucens, Oulens-sur-Lucens et Sarzens), Moudon, Prévonloup, Rossenges et Villars-le-Comte. Elle a pour mission de gérer l'ensemble des tâches scolaires attribuées par les lois et règlements à ces communes pour les deux établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs, ainsi que l'organisation de l'accueil parascolaire.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de membres issus des autorités intercommunales, des parents d'élèves de l'établissement, des représentants des organisations locales concernées par l'école et des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Le Conseil d'établissement appuie les professionnels dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif. Il permet l'échange d'informations et de propositions.

Intervenants extérieurs

Dans le cadre du programme d'enseignement et des actions de prévention, nous invitons différents intervenants extérieurs, notamment :

- Fondation PROFA – Éducation sexuelle.
- Arcades – Insertion sociale et/ou professionnelle, accompagnement dans un projet personnel et/ou collectif.
- Samaritains – Premiers secours

Changement d'adresse

Les parents sont priés de signaler **immédiatement** au secrétariat tout changement d'adresse, de situation familiale ou de numéro de téléphone. En cas de départ, les parents avisent par écrit la Direction, dès que la destination est connue.

Salle d'études

Une salle d'études est constamment à disposition de tout élève secondaire qui se trouverait libéré, à la suite d'un événement fortuit, durant 1 ou 2 périodes scolaires et qui n'aurait pas le loisir de regagner immédiatement son domicile. Cette salle (n° 208) se trouve dans le bâtiment de la Nouvelle Ochette.

En pareille éventualité, l'élève peut également faire usage de l'appareil téléphonique du secrétariat pour se mettre en contact avec sa famille.

Casiers individuels

Dès le début de l'année scolaire, les élèves secondaires doivent obligatoirement disposer d'un casier pour y ranger leurs affaires personnelles.

Conditions d'utilisation

- *Un casier numéroté à cadenas est remis à chaque élève, en principe en début d'année scolaire.*
- *Il en est responsable jusqu'au moment de sa restitution. Chaque élève amène un cadenas personnel.*
- *Si l'élève égare la clef ou oublie la combinaison du cadenas, ce dernier sera coupé par le concierge.*
- *L'élève est entièrement responsable des objets qu'il range dans son casier. Il veille notamment à ne pas y entreposer durablement des denrées périssables et évite d'y laisser trop longtemps des vêtements humides.*
- *L'élève veille à ce que son casier soit constamment cadenassé, même s'il ne contient momentanément aucun objet.*
- *L'institution scolaire décline toute forme de responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel que l'élève a déposé dans son casier.*
- *Au terme de l'année scolaire, chaque casier est vidé de son contenu et nettoyé par son utilisateur.*
- *Les élèves ne sont pas autorisés à aller chercher des affaires dans leur casier durant les périodes de cours.*
- *A la récréation du matin, les élèves y déposent ou reprennent leurs affaires en tout début ou à la fin de cette pause, la récréation devant s'effectuer à l'extérieur.*
- *Les casiers fermés des élèves sont également utilisés comme coffre dans lesquels les élèves y déposent les objets de valeur qu'ils n'emportent pas en salle de gym ou dans des salles spéciales.*

Objet de valeur, matériel privé, internet

Tout objet pouvant présenter un risque (couteau, rayon laser, briquet, …) n'a pas sa place à l'école. Le corps enseignant est autorisé à confisquer ce matériel et à sanctionner l'élève.

Afin d'éviter toute possibilité de vol, il est fortement conseillé aux élèves de ne pas apporter d'objets personnels de valeur en classe.

L'utilisation des téléphones portables et des autres appareils électroniques est interdite dans le périmètre scolaire.

Droit à l'image

Les photos des élèves prises lors de sorties ou d'activités en classe peuvent être publiées sur le site web de l'établissement, en respectant les critères suivants:

- l'élève sait qu'il/elle a été pris en photo.
- seul le prénom de l'élève apparaît.
- les photos de groupes sont privilégiées.
- les photos sont validées par un membre du Conseil de Direction.

Par défaut, les élèves et leurs parents cèdent le droit à l'image à l'ESMLE. Les personnes qui ne le souhaitent pas le demandent par lettre motivée au Conseil de Direction.

Objets perdus

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les objets perdus peuvent être récupérés chez le concierge. Les objets non réclamés sont régulièrement débarrassés.

Restaurant scolaire

Les élèves de 7ème à 11ème année ont la possibilité de manger à midi au réfectoire scolaire du collège de l'Ochette où un repas chaud leur est servi.

Des fours à micro-ondes sont également mis à disposition.

> Restaurant scolaire: www.esmle.ch > Parascolaire > Restaurant scolaire

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont organisés par l'AISMLE (Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs). Ils sont destinés aux élèves de 3P à 11S et ont lieu les lundis, mardis, jeudis : de 15h15 à 16h15 et de 16h15 à 17h15, sur inscription et moyennant une participation financière.

> Renseignements: www.aismle.ch > Accueil parascolaire > Devoirs surveillés

Règlement interne d'établissement

Un règlement interne est en vigueur dans notre établissement. À chaque début d'année scolaire, il est commenté aux élèves par leur maître de classe, puis signé par l'élève et ses parents.

> Règlement interne: www.esmle.ch > Vie scolaire > Cadre légal et règlementaire > Règlement interne

Abonnement de transport

Les élèves n'habitant pas à Moudon reçoivent automatiquement à leur domicile un abonnement de transport SwissPass. Cet abonnement, sous format de carte, est à conserver tout au long de la scolarité, même en cas de déménagement dans un autre canton (l'abonnement est géré à distance par les Transports Publics Fribourgeois).

Si la carte est perdue, un duplicata peut être recommandé directement auprès d'un guichet de gare, soit à Payerne, Estavayer ou Romont.

Explications des sigles

Cycle 1	Premier cycle primaire	(1ère à 4ème année)
Cycle 2	Second cycle primaire	(5ème à 8ème année)
Cycle 3	Cycle secondaire 1	(9ème à 11ème année)
VP	Voie Prégymnasiale	(9ème à 11ème année)
VG	Voie Générale	(9ème à 11ème année)
ESMLE	Établissement secondaire de Moudon-Lucens & environs	
EPMLE	Établissement primaire de Moudon-Lucens & environs	
ACC	Classe d'accueil	

Dates importantes

- Lundi 31 août au vendredi 4 septembre 2026
 Camp sportif 10ème à Bellecin
- Lundi 14 septembre 2026 – dès 19h30 – Sur le site de l'Ochette
 Parents d'élèves de 9ème, 10ème et 11ème année, séance d'information
- Lundi 11 janvier 2027 – 18h30 – Réfectoire du Collège de l'Ochette
 Conférence aux futurs gymnasiens et à leurs parents
- Lundi 1er février au vendredi 5 février 2027
 Camp de ski 9ème à Haute-Nendaz
 Semaine de stage obligatoire pour la première moitié des classes de 10VG
- Lundi 1er mars au vendredi 5 mars 2027
 Semaine de stage obligatoire pour la seconde moitié des classes de 10VG
- Lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2027
 Semaine de stage obligatoire pour les classes de 10VP
 Voyage d'études pour les classes de 11e année
- Jeudi 1er juillet 2027 – 18h00 – Moudon
 Cérémonie pour la remise des certificats

Vacances scolaires

Le tableau des vacances scolaires des écoles vaudoises pour la période allant de l'automne 2026 à l'été 2028 s'établit comme suit :

	2026-2027		2027-2028	
Rentrée scolaire	Lundi 17 août		Lundi 23 août	
Jeûne fédéral	Lundi 21 septembre		Lundi 20 septembre	
Automne	Vendredi 9 octobre Lundi 26 octobre	fin des cours début des cours	Vendredi 8 octobre Lundi 25 octobre	fin des cours début des cours
Hiver	Mercredi 23 décembre Lundi 11 janvier	fin des cours début des cours	Mercredi 22 décembre Lundi 10 janvier	fin des cours début des cours
Relâches	Vendredi 5 février Lundi 15 février	fin des cours début des cours	Vendredi 11 février Lundi 21 février	fin des cours début des cours
Pâques	Jeudi 25 mars Lundi 12 avril	fin des cours début des cours	Jeudi 13 avril Lundi 1er mai	fin des cours début des cours
Pont de l'Ascension	Jeudi 6 mai Vendredi 7 mai		Jeudi 25 mai Vendredi 26 mai	
Pentecôte	Lundi 17 mai		Lundi 5 juin	
Fin de l'année scolaire	Vendredi 2 juillet	fin des cours	Vendredi 30 juin	fin des cours